

d'assister aux séances de la Chambre des communes et de visiter les édifices du Parlement. Je suis certain qu'on tiendra compte de cela et que la question sera discutée à la Chambre.

[Français]

L'HABITATION

ON RÉCLAME UN ADOUCISSEMENT DES
RESTRICTIONS DE CRÉDIT IMPOSÉES
PAR LA SCHL DANS LA RÉGION DE HULL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre des Finances?

Faisant suite à des lettres que j'ai reçues, et que le ministre a sans doute reçues lui-même, à l'effet que l'industrie de la construction domiciliaire dans la région de Hull est gravement atteinte par suite des récentes restrictions de crédit imposées par la Société centrale d'hypothèques et de logement, l'honorable ministre des Finances a-t-il l'intention d'annoncer prochainement un changement d'attitude relativement aux prêts consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): La politique de la Société centrale d'hypothèques et de logement a été exposée en détail par mon collègue le ministre du Travail. Je n'ai vraiment rien à ajouter à ce qu'il a dit.

[Français]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire?

Y aurait-il moyen que le ministre des Finances rencontre le ministre du Travail (M. Nicholson) pour en arriver à une entente, de façon que la Société centrale d'hypothèques et de logement soit un peu plus généreuse dans ses «opérations» à l'égard de ceux qui ont besoin de crédit?

M. l'Orateur: L'honorable député présente maintenant un argument.

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE REFUS DES DÉBARDEURS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE DE TRAVAILLER LE JOUR
DE LA FÊTE DE LA REINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Ma question s'adresse au ministre du Travail. Hier, fête de la reine Victoria, c'était jour

[Le très hon. M. Pearson.]

férié, mais, dans six ports importants de la Colombie-Britannique, les débardeurs ne se sont pas présentés au travail, en dépit d'une injonction de la Cour, sous prétexte que la loi relative aux normes de travail ne les obligeait pas à travailler ce jour-là. Le ministre entend-il faire enquête afin de prévenir la répétition d'un incident de ce genre?

M. l'Orateur: Je doute que ce soit là une question très urgente. Il faudrait l'inscrire au *Feuilleton*.

[Plus tard]

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Jeudi et vendredi derniers, j'ai posé des questions au ministre du Travail; malheureusement, il était retenu ailleurs. Ces questions avaient trait à l'impossibilité pour le syndicat des gens de mer de Vancouver de bénéficier au complet du Code canadien du travail. Le ministre peut-il y répondre maintenant ou faire rapport du cas que j'ai mentionné jeudi et vendredi derniers.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Je crois savoir que ce matin mon bureau a donné une réponse au député. Nous avons reçu la semaine dernière un télégramme se plaignant de ce qu'on ait recouru aux tribunaux pour contraindre les gens à travailler lundi le 23 mai, jour de congé. La réponse à ce télégramme a indiqué que le ministère du Travail n'intervient pas dans de tels litiges, quand ils sont soumis aux tribunaux.

J'ajouterai que mon ministère examine cette situation et comment un tel conflit a été porté devant les tribunaux. J'espère qu'on trouvera une solution pour empêcher que de tels cas surgissent dans l'avenir.

M. Douglas: Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il prendra les mesures nécessaires pour obliger les employeurs en cause à respecter le Code canadien du travail?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question est irrecevable.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): J'aimerais poser au ministre du Travail une question supplémentaire sur sa déclaration selon laquelle on étudierait la possibilité de prendre des mesures. J'aimerais savoir si l'on envisage d'apporter à l'actuel Code du travail (Normes) des modifications qui pourraient prévenir une telle situation.

L'hon. M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, je vais considérer cette question comme un préavis.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'essaie toujours de m'en tenir